

**Déclaration d'adhésion à la
Convention de libre passage entre les assureurs d'indemnités
journalières maladie en vigueur dès le 1.1.2006**

La société mentionnée ci-contre (nom et adresse)	
adhère à la nouvelle Convention de libre passage entre les assureurs d'indemnités journalières maladie dès le 1.1.2006 ¹⁾	
Lieu et date:	Sceau et signature:
Nom et numéro de téléphone de la personne responsable (en cas de demandes de renseignements complémentaires)	
¹⁾ Ont droit à l'adhésion: Les assureurs privés qui offrent des assurances indemnité journalière selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA), qui sont soumis à la loi sur la surveillance des assurances (LSA) ainsi que les assureurs-maladie qui disposent d'une autorisation du Département fédéral de l'intérieur selon art. 12 de la loi sur l'assurance-maladie (LAMa) pour exercer l'assurance-maladie sociale.	

Veuillez retourner svp cette déclaration d'adhésion à l'adresse suivante:

Association Suisse d'Assurances
Madame Iris Schultheiss
Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14
Case postale
8022 Zurich